

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23
Présents : 23
Votants : 23

N° ordre
20-26

N° ordre dans la séance :
DE-26052020-01

Date de la convocation :
18/05/2020

Date de l'affichage :

28 MAI 2020

SEANCE DU 26 MAI 2020

L'an deux mille vingt et les vingt-six mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Culoz sise avenue Antonin Poncet, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, RAVIER Danielle, GUILLAND Marc, LONGE Anne-Laure, FELCI Claude, MARCHAND Christelle, VILLARD Robert, GUILLERMET Sylviane, DI PAOLO Frédéric, CHAPMAN Katerina, MONTEIRO Loïc, VALTON Emilie, MOUTOT Mickaël, GLEYZE Déborah, DRAPIER Thierry, CROUZET Mauricette, TREBOZ David, TRABALZA Joëlle, GERRA Dominique, ROSSI Hélène, SCALMANA Dominique, BOUVIER Christelle, CURTELIN Thierry, conseillers

Absents :

Secrétaire de séance : Madame Katerina CHAPMAN

OBJET : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire indique qu'en application de l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux déterminent librement le nombre des adjoints au Maire dans la limite de 30% de l'effectif légal.

Pour Culoz, ce nombre ne peut être supérieur à 6.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE de fixer à 5 (cinq) le nombre des adjoints pour la durée de son mandat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Franck ANDRE-MASSE

